

Mémoire au Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes au sujet de l'étude « Counseling et autres services de santé mentale offerts aux jurés »

Bonjour,

Je m'adresse à vous, ayant récemment entendu parler de l'initiative visant l'établissement de mesures de soutien réglementées pour les jurés qui éprouvent des difficultés après avoir exercé leurs fonctions dans le cadre d'un procès. Je sais que les travaux du Comité sont très avancés, mais j'estimais devoir quand même m'adresser à vous. Je n'ai pas l'intention de vous dire des choses que vous savez déjà, par exemple, que les jurés ne se portent pas volontaires pour cette tâche ou qu'ils n'ont aucune formation ni aucun soutien pour s'en acquitter. Je n'insisterai pas sur la nécessité d'offrir du soutien aux jurés ou d'établir une norme nationale garantissant aux jurés de partout au Canada le soutien qu'il leur faut. Vous savez déjà cela, sans quoi le Comité ne serait pas là à en discuter pour commencer.

Je vais plutôt vous faire deux suggestions qui pourraient changer les choses à la base pour les jurés, à l'avenir, et vous dire ce que j'ai décidé de faire. La première chose est la prise de contact quotidienne et la deuxième, un programme coordonné de soutien par les pairs.

Il n'y a pas très longtemps, j'ai servi comme jurée dans un procès pour meurtre très médiatisé, à St. John's (T.-N.-L.), en novembre et décembre 2017. C'est ainsi que j'ai goûté pour la première fois à toute l'étendue du processus de justice pénale et que j'ai pris conscience de beaucoup de choses que je ne me serais jamais attendue à vivre. Dans mon cas, il s'agissait d'un vol à main armée qui s'est horriblement mal terminé par la mort tragique d'un bon samaritain du nom de Larry Wellman. Je suis extraordinairement honorée d'avoir été choisie pour un rôle d'une telle importance, et je crois toujours que ce rôle constitue un élément crucial de notre société. Je le referais.

Je comprends maintenant très bien l'effet que siéger comme juré peut produire sur le bien-être de quelqu'un. En tant que société, nous sommes désensibilisés par le degré de violence que nous voyons à la télévision et dans les médias.

Cependant, à titre de jurés, nous n'avions pas le luxe de changer de poste. Au lieu de cela, nous devions à répétition prendre connaissance d'enregistrements vidéo et audio révélant les efforts déployés par un homme bon pour calmer une situation très volatile; on y entendait les cris de sa femme qui le priait d'arrêter et de reculer, et les cris d'un homme armé et masqué qui réclamait l'argent, le tout suivi de coups de fusil et de hurlements impossibles à oublier, sans compter la vue du sang s'échappant du corps d'un homme innocent en train de mourir — ce n'est pas ce qu'on regarde à la télévision. C'est ce que les jurés comme moi sont obligés de regarder et d'analyser afin de porter des jugements.

Je sais que ce qu'a vécu le jury dont je faisais partie est représentatif de ce qui se passe dans le cadre de la plupart des procès criminels. C'est le premier jour du procès que vous recevez tout. Toutes les preuves et tous les témoignages les plus lourds, les plus traumatisants, empreints de la plus grande violence et d'énormément d'émotion vous sont présentés, et pour le jury, c'est l'un des moments les plus percutants de tout le processus (en particulier si la poursuite a bien fait son travail). À la fin de cette première journée, au moment de l'ajournement de la cour, les jurés retournent en chambre, ramassent leurs affaires et rentrent à la maison. C'est précisément ce que nous avons fait.

Ce soir-là a été brutal. Quand je suis arrivée, je suis allée pleurer dans ma remise pendant une heure. Mon mari ne savait pas quoi faire, et je ne pouvais rien lui dire! D'autres membres de mon jury n'ont pas pu dormir, ont eu d'horribles cauchemars, ont été incapables de manger et ont ressenti une énorme tristesse. Le lendemain matin, quand nous nous sommes retrouvés, j'ai su que nous avions tous changé. Pour moi, être exposée à cela, puis rentrer à la maison avec ces pensées et ces images en tête, sans pouvoir en parler, c'était inacceptable, et c'est alors que j'ai décidé que cela allait cesser, au moins tant que j'y veillerais!

Dès le lendemain, j'ai demandé au shérif adjoint de nous donner à tous du temps, à la fin de chaque journée, pour « prendre contact ». Je voulais que personne, ni moi ni les autres dans la pièce, ne soit obligé d'apporter un tel fardeau jusqu'à la maison encore une fois. Le shérif adjoint s'est montré très

réceptif et nous a donné à tous le temps qu'il nous fallait à partir du deuxième jour. Certains jours, nous n'en avons pas besoin. D'autres jours, la prise de contact ne durait qu'une minute, mais d'autres jours... j'étais reconnaissante d'avoir le soutien de mes compagnons, et je sais que c'était la même chose pour eux.

Je crois que notre prise de contact quotidienne a largement contribué à ce que nous soyons tous indemnes. C'est une idée simple n'exigeant pas de ressources financières ou autres ni aucune approbation législative. Nous l'avons mise en œuvre immédiatement et elle nous a donné initialement et pour toute la durée du procès un soutien que nous n'aurions pas eu autrement. C'est une activité modeste qui peut être organisée immédiatement pour tout jury et qui offre un degré de soutien continu pendant le procès et par la suite. Nous n'avons malheureusement pas pensé à le faire à la fin de la première journée, alors que nous en avons vraiment besoin.

Je propose que le Comité envisage d'intégrer la recommandation d'une prise de contact quotidienne dans le rapport qu'il présentera à la Chambre des communes en avril. Je travaille en ce moment à amener le ministère de la Justice de la province à faire cette recommandation à l'Office of the High Sheriff de Terre-Neuve-et-Labrador, mais je souhaite que ce soit envisagé à l'échelle nationale également. Je ne cherche pas à simplifier exagérément les choses, mais tout ce qu'il faut à un jury c'est de pouvoir avoir du temps à la fin de la journée au besoin. Si quelqu'un avait pensé à nous offrir cela dès le premier jour, cela aurait véritablement changé les choses.

Je cherche aussi en ce moment des façons de lancer et de faciliter un programme de soutien par les pairs dans la région de St. John's afin d'aider les jurés qui arrivent à la fin du procès et retournent à la vie normale. Le but ultime est l'établissement de programmes imposés par la loi, mais il peut être long de les faire cheminer dans notre système et de les mettre en pratique. Il y a en ce moment des gens qui siègent comme jurés et qui vivent ce que nous avons été nombreux à vivre, sachant qu'ils vont aussi arriver au bout du procès sans bénéficier de mesures de soutien. Pour moi, il est absolument

urgent d'offrir le soutien qu'il faut aux jurés à la suite des procès. Je discute en ce moment avec une organisation centrale qui offre du soutien par les pairs aux personnes souffrant de maladie mentale, et j'espère pouvoir obtenir de la formation afin d'être mieux équipée pour faciliter et diriger un groupe de soutien par les pairs pour les anciens jurés. J'ai résolu de créer cela.


Je crois que l'offre de soutien par les pairs est une initiative communautaire à considérer de près. Qui d'autres que des jurés pourraient complètement comprendre ce que vit un juré qui vient de sortir d'un procès? C'est une compréhension approfondie qui ne se trouve tout simplement pas en milieu clinique. Je ne cherche pas à diminuer l'importance et la nécessité d'une aide professionnelle, mais c'est plutôt un moyen d'aider les jurés à absorber leur expérience et à retourner à leur monde normal sans qu'une intervention professionnelle soit nécessaire. Je crois que le soutien par les pairs peut être un moyen de prévenir l'ESPT ainsi que l'anxiété et la dépression pouvant être ressenties dans le sillage d'un procès.

En établissant un groupe de soutien par les pairs à Terre-Neuve, j'espère poser les jalons de l'établissement de mesures de soutien semblables dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada.

En résumé, je souligne que je ne suis pas une professionnelle de la santé mentale. Je détiens un baccalauréat ès sciences en psychologie et une maîtrise en administration des affaires, mais je n'ai aucune désignation professionnelle. J'ai cependant offert bénévolement mes services en diverses qualités, au fil des années, notamment dans le passé pour une ligne d'intervention en cas de crise et d'intervention en prévention du suicide, et je présente des exposés à un groupe de soutien pour parents ayant des enfants qui souffrent de troubles de l'alimentation. J'ai constaté directement les énormes bienfaits d'un environnement de soutien par les pairs et je sais que ces deux recommandations pourraient avoir des effets positifs sur les vies de nos futurs jurés.

Je salue bien bas le travail du Comité et j'offre ma voix, mon histoire et mes recommandations en guise de contribution aux efforts qu'il déploie. Je vous remercie du temps que vous m'avez consacré et de l'attention que vous porterez à mes recommandations.

Je vous prie d'agréer mes sincères et respectueuses salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Janeatt Hogan', with a long, sweeping flourish extending to the right.

Janeatt Hogan
St. John's (T.-N.-L)